

Séance ordinaire du 4 mars 2011**ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Nomination d'un président d'assemblée pour la séance du conseil.

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du président d'assemblée.

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour.

1.2 Avis aux membres du conseil se rapportant à une élection partielle.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2011.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**3. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE**

3.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de février 2011.

3.2 Nomination au poste d'agent de bureau.

3.3 Vente pour taxes – approbation de la liste des immeubles sur laquelle des taxes foncières et autres impositions sont dues et autorisation à mettre en vente pour taxes certains de ces immeubles.

3.4 Vente pour taxes – autorisation à enchérir.

3.5 Radiation de comptes fonciers.

4. INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

4.1 Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des incendies par intérim.

4.2 Entériner la démission de monsieur Nicolas Turpin à titre de lieutenant (pompier temporaire).

4.3 Autoriser la formation de pompiers 1.

4.4 Autoriser la nomination de monsieur Jonathan Turpin à titre de Capitaine par intérim (pompier temporaire).

4.5 Autoriser la nomination de monsieur Éric Legault, à titre de Lieutenant (pompier temporaire).

5. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

5.1 Acquisition d'une rétrocaveuse.

- 5.2 Vente de la rétrocaveuse « John Deere » année 2001.
- 5.3 Autorisation d'acheter un balai tasseur 8' de long.
- 5.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, reddition de comptes 2010.

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment-environnement et urbanisme.
- 6.2 Autorisation de payer les honoraires professionnels.

7. COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- 7.1 Aucun point à l'ordre du jour.

8. LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

- 8.1 Retour sur l'activité « beach party » du 26 février 2011.
- 8.2 Octroi de contrat pour les feux d'artifice.
- 8.3 Assemblée générale annuelle du réseau Biblio de l'Outaouais.
- 8.4 Demande de subvention à la MRC Papineau.
- 8.5 Autoriser madame Louise Houle Richard à signer les ententes se rapportant à un droit de passage pour le sentier de partage rivière Petite-Nation.

9. CORRESPONDANCE

- 9.1 Demande de dons du Club d'athlétisme de la Petite-Nation.
- 9.2 Lettre de remerciement du Club-Quad de la Petite-Nation.
- 9.3 Demande d'appui à la municipalité de Montpellier pour la subvention au fonds du pacte rural pour la réfection du presbytère.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROCÈS-VERBAL**1**

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **4 mars 2011 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers :

Paul Malouf
Pierre Paquin

Gilles Robillard
Richard Crête

Robert Johnson

Nomination d'un président d'assemblée pour la séance du conseil.

En fonction du règlement numéro 406-2008 concernant la régie interne du conseil, le maire et le maire suppléant étant absents, les membres du conseil nomment monsieur Richard Crête pour présider l'assemblée du conseil.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Richard Crête.

Monsieur Jacques Maillé, directeur général est aussi présent.

Le maire suppléant, Madame Louise Houle Richard a motivé son absence.

Le poste de maire est vacant à la suite du décès de monsieur Denis Papin survenu le 12 février dernier.

Environ 7 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Richard Crête souhaite la bienvenue aux membres présents et fait la lecture d'une lettre de madame Louise Houle Richard mentionnant aux personnes présentes qu'elle était dans l'impossibilité de présider l'assemblée du conseil. Monsieur Crête demande un moment de silence en l'honneur de monsieur Denis Papin décédé le 12 février dernier.

1.1

49-03-2011

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est résolu unanimement;

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée**1.2****Avis aux membres du conseil se rapportant à une élection partielle.**

Le président d'élection, monsieur Jacques Maillé informe les membres du conseil qu'à la suite du décès de monsieur le Maire, monsieur Denis Papin, il y aura une élection partielle dont la date du scrutin sera le 29 mai 2011. Monsieur Crête informe les membres présents qu'il transmettra à la fin du mois de mars une lettre au président d'élection l'informant qu'il quittera son poste à titre de conseiller afin de se présenter au poste de maire.

1.3

50-03-2011

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2011.

Il est résolu unanimement;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2011 soit adopté tel que déposé aux membres du conseil.

Adoptée

2.
PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Une citoyenne demande s'il y aura lors d'élection partielle un vote par correspondance et si la liste des non-résidents sera mise à jour.

3.
DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

51-03-2011 **3.1**
Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de février 2011.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de février 2011;

Il est résolu unanimement;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois de février totalisant la somme de **161 484,66 \$** portant les numéros de chèques **5380 à 5485** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **1 294,34 \$** soit adoptée. Pour un montant total de **162 779,00 \$**.

Adoptée
c.c. Trésorerie

52-03-2011 **3.2**
Nomination au poste d'agent de bureau.

CONSIDÉRANT le départ de madame Chantal Louise Groulx à titre d'agente de bureau;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise l'embauche à compter du 21 mars 2011 de madame Mélissa Cyr-Dubois au poste d'agente de bureau;

QUE son taux horaire soit fixé selon les conditions du manuel de politique en matière des ressources humaines soit échelon 4 année 1;

QUE son emploi soit sujet à une période d'essai de six (6) mois à compter de la date d'embauche.

Adoptée
c.c. Trésorerie
Madame Mélissa Cyr-Dubois

53-03-2011

3.3

Vente pour taxes – approbation de la liste des immeubles sur laquelle des taxes foncières et autres impositions sont dues et autorisation à mettre en vente pour taxes certains de ces immeubles.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a déposé au conseil un état des dossiers 2008 et 2009, lequel état est daté du 4 mars 2011, afin de satisfaire aux exigences de l'article 102.2 du code municipal de la province de Québec;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon acceptent cet état et mandatent le directeur général afin qu'il prenne les procédures requises aux fins de faire vendre dans le cadre de la « vente pour taxes » par la municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau les immeubles apparaissant à cet état.

Adoptée

c.c. MRC Papineau
Trésorerie

54-03-2011

3.4

Vente pour taxes – autorisation à enchérir.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles de la municipalité feront l'objet de cette procédure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'autoriser le directeur général à enchérir et acquérir certains des immeubles soumis à cette procédure;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le directeur général à enchérir pour et au nom de la municipalité certains immeubles faisant l'objet de la procédure de « vente pour défaut de paiement de taxes » et autres dus laquelle sera tenue le 9 juin 2011 jusqu'à concurrence des montants de taxes et autres dues en capital intérêts et frais.

Adoptée

c.c. Trésorerie
MRC Papineau

55-03-2011

3.5

Radiation de comptes fonciers.

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont quitté leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE les sommes dues sont négligeables par rapport aux procédures judiciaires à entreprendre pour les percevoir;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise la radiation de la somme en capital de mille huit cent quatre-vingt-neuf et quatre-vingt-trois dollars (1 889,83 \$) tel que la liste déposée par le directeur général plus les intérêts afférents.

Adoptée

c.c. Trésorerie

4.**INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS****4.1****Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des incendies par intérim.**

Le rapport mensuel du directeur du service des incendies par intérim a été déposé en copie aux membres du conseil.

4.2

56-03-2011

Entériner la démission de monsieur Nicolas Turpin à titre de Lieutenant (pompier temporaire).

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Nicolas Turpin, Lieutenant (pompier temporaire) a informé la municipalité de Lac-Simon qu'il désire quitter ses fonctions à titre de Lieutenant (pompier temporaire);

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon accepte la démission de monsieur Nicolas Turpin.

Adopté

c.c. Trésorerie

Monsieur Nicolas Turpin

Monsieur Éric Drouin

4.3

57-03-2011

Autoriser la formation de pompiers 1.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de continuer le programme de formation pour nos officiers pompiers;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise messieurs Patrick Bélisle, Danny Fournier et Éric David-Côté à participer à la formation de pompier 1 et accepte de payer les frais d'inscription de 6 200,00 \$ plus les frais de déplacement.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin

4.4

58-03-2011

Autoriser la nomination de monsieur Jonathan Turpin à titre de Capitaine par intérim (pompier temporaire).

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir un officier responsable lors d'interventions;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Drouin, directeur des incendies par intérim ne peut être présent à toutes les interventions;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon nomme monsieur Jonathan Turpin, à titre de Capitaine par intérim et que son taux horaire soit majoré à dix-huit et soixante-douze dollars (18,72 \$) lorsqu'il occupera le poste de Capitaine par intérim.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur Jonathan Turpin

Monsieur Éric Drouin

4.5

59-03-2011

Autoriser la nomination de monsieur Éric Legault, à titre de Lieutenant (pompier temporaire).

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Nicolas Turpin à titre de Lieutenant;

CONSIDÉRANT l'importance de conserver le nombre de lieutenants en poste;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon nomme monsieur Éric Legault à titre de Lieutenant et que son taux horaire soit majoré à dix-sept et soixante-douze dollars (17,72 \$) lorsqu'il agira à titre de Lieutenant.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Legault

5.

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

5.1

60-03-2011

Acquisition d'une rétrocaveuse.

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 21 février 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu quatre (4) soumissions dont ;

Nortrax 85 910,00 \$ plus taxes

J.R. Brisson Équipement ltée 89 500,00 \$ plus taxes;

Équipement Laurentien enr. 89 995,00 \$ plus taxes;

Industries Wajax 97 777,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'un comité s'est réuni pour examiner chacune des soumissions en fonction du devis qui a été établi;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Nortrax est le soumissionnaire qui correspond aux particularités établies au devis;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission au montant de 85 910,00 \$ plus taxes a été déposée par la compagnie Nortrax;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire financer cette acquisition par un crédit-bail sur une échéance de soixante (60) mois avec une valeur de rachat d'un dollar (1,00 \$);

Il est résolu majoritairement;

QUE le conseil de la municipalité entérine la recommandation du comité à l'effet d'acquérir de la compagnie Nortrax la rétrocaveuse au montant de 85 910,00 \$ excluant les taxes;

QUE le directeur général, monsieur Jacques Maillé soit autorisé à négocier avec les firmes spécialisées pour l'octroi d'un crédit-bail au taux le plus bas.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Directeur du service des Travaux publics, monsieur Yvon Guindon
Nortrax

5.2

61-03-2011

Vente de la rétrocaveuse « John Deere » année 2001.

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal de la Petite-Nation ainsi que sur le site internet afin de vendre la rétrocaveuse « John Deere » année 2001;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un (1) soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Automobile S. Therrien inc. est la seule qui a soumissionné;

Il est résolu majoritairement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise la vente de la rétrocaveuse « John-Deere », année 2001 à compter du 25 mars 2011 au montant de 19 255,00 \$.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Automobile S. Therrien inc.
Directeur des Travaux publics, monsieur Yvon Guindon

5.3

62-03-2011

Autorisation d'acheter un balai tasseur 8' de long.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon a acheté une rétrocaveuse;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon désire que le service des Travaux publics balaie les rues de ladite municipalité;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise l'achat de balais tasseur avec brosse trente-deux pouces (32'') de huit pieds (8') de long avec l'équipement nécessaire pour balayer les rues;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon achète des « Machineries de Saint-Jovite » cet équipement au montant de quinze mille trois cent cinquante-cinq (15 355,00 \$) plus taxes.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Directeur des Travaux publics, monsieur Yvon Guindon

63-03-2011

5.4**Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, reddition de comptes 2010.**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 40 989,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

c.c. Ministère des Transports

6.**URBANISME ET ENVIRONNEMENT****6.1****Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment-environnement et urbanisme.**

Le rapport mensuel de l'inspecteur a été déposé aux membres du conseil.

6.2

64-03-2011

Autorisation de payer les honoraires professionnels.

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'apporter des amendements au règlement de zonage U-2 des permis et certificats U-1 et au règlement visant à combattre l'eutrophisation des lacs et des cours d'eau et les risques de proliférations de cyanobactéries (395-2007);

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité autorise le paiement au montant de quatre mille huit cents dollars (4 800,00 \$) plus les taxes pour les honoraires professionnels à la firme IBI-DAA pour les amendements apportés audits règlements.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Groupe IBI-DAA

Monsieur Guy Roy, inspecteur en bâtiment-environnement et urbanisme

7.
COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1
 Aucun point à l'ordre du jour.

8.
LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

8.1
Retour sur l'activité « beach party » du 26 février 2011.

Monsieur **Gilles Robillard** informe les citoyens présents que l'activité « beach party » 2011 a été une très grande réussite. Le coût de l'activité en tenant compte des recettes et dépenses a été de trois mille trois cents dollars (3 300,00 \$).

8.2
Octroi de contrat pour les feux d'artifice.

65-03-2011

CONSIDÉRANT QUE deux firmes ont soumissionné; soit « Royal Pyrotechnie » et « FAE Pyrotechnie » pour la fourniture des pièces pyrotechniques lors de la fête de Lac-Simon;

CONSIDÉRANT QUE la firme « FAE Pyrotechnie » commandite en fonction du montant retenu par la municipalité pour les feux d'artifice soit douze mille dollars (12 000,00 \$) plus des pièces pyrotechniques, six mille dollars (6 000,00 \$ par année);

CONSIDÉRANT QUE les commandites de pièces proposées par la firme « FAE Pyrotechnie » représentant un montant plus élevé;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité accepte la proposition de la firme « FAE Pyrotechnie » et en conséquence lui octroi le contrat pour les trois (3) prochaines années selon la proposition qui est annuellement de douze mille dollars (12 000,00 \$) en valeur de feux plus une commandite en pièces pyrotechniques de six mille dollars (6 000,00 \$);

QUE les deniers requis au paiement de la somme requise soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire « activités de loisirs » numéro 02-70160499.

Adoptée
 c.c. Trésorerie
 FAE Pyrotechnie

66-03-2011

8.3
Assemblée générale annuelle du réseau Biblio de l'Outaouais.

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée générale annuelle du réseau Biblio de l'Outaouais aura lieu le samedi 11 juin 2011 à Notre-Dame-de-la-Salette;

CONSIDÉRANT QUE madame Louise Houle Richard est la présidente du comité de la culture;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon délègue madame Louise Houle Richard à assister à l'assemblée générale annuelle;

QUE le coût de déplacement de madame Richard soit imputé au compte numéro 02-70230447.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Madame Louise Houle Richard

8.4

67-03-2011

Demande de subvention à la MRC Papineau.

CONSIDÉRANT QUE le lac des Étoiles et une partie de l'île Canard Blanc font partie du territoire public intramunicipal de la MRC Papineau;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de faire connaître le lac des étoiles située sur l'île Canard Blanc;

CONSIDÉRANT QUE les sentiers pédestres pour se rendre au lac des étoiles seront réaménagés afin de rendre la randonnée plus sécuritaire tout en minimisant les apports de sédiments au lac;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon participera financièrement à l'aménagement de ses sentiers;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon demande à la MRC Papineau de subventionner, à même son fonds de mise en valeur des TPI, la préparation et la pose de trois (3) panneaux d'interprétation pour être installés aux abords de l'île Canard Blanc (côté ouest et est et à proximité du lac des étoiles).

Adoptée

c.c. Monsieur Michel David, président de la Table forêt de la MRC de Papineau

8.5

68-03-2011

Autoriser madame Louise Houle Richard à signer les ententes se rapportant à un droit de passage pour le sentier de partage rivière Petite-Nation.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la municipalité de Lac-Simon ait des droits de passages sur des propriétés privées dans le cadre du plan de développement de la rivière Petite-Nation;

CONSIDÉRANT QUE ses droits de passage serviront à faire du portage sur la rivière Petite-Nation;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise madame Louise Houle Richard à signer des ententes avec les propriétaires concernés, afin d'obtenir un droit de passage sur le territoire du lac Simon pour le sentier de portage rivière Petite-Nation.

Adoptée

c.c. Madame Louise Houle Richard

9.
CORRESPONDANCE

9.1
Demande de dons du Club d'athlétisme de la Petite-Nation.

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de don du Club d'athlétisme de la Petite-Nation à but non lucratif et n'y donne pas suite.

9.2
Lettre de remerciement du Club-Quad de la Petite-Nation.

La secrétaire du Club Quad de la Petite-Nation remercie le conseil municipal de Lac-Simon pour le don qu'il leur a été accordé.

9.3
Demande d'appui à la municipalité de Montpellier pour la subvention au fonds du pacte rural pour la réfection du presbytère.

69-03-2011

CONSIDÉRANT QUE le village de Montpellier est l'un des trois noyaux villageois qui accueillent les résidents, les villégiateurs et les touristes de la Municipalité de Lac-Simon et leur offrent des services.

CONSIDÉRANT QUE les organismes qui ont pignon sur rue à Montpellier ainsi que les activités et les événements qu'ils y organisent constituent une importante offre de services récréotouristiques et culturels pour les citoyens de Lac-Simon et de toute la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT QUE le renouveau dans les activités culturelles de Montpellier a commencé, en 2004, avec le Centre d'art contemporain de l'Outaouais (CACO) et son Festival du Recycl'Art annuel qui attirent plusieurs artistes participants ainsi que de nombreux visiteurs, le tout échelonné du début de l'été à la fin de l'automne;

CONSIDÉRANT QUE le presbytère de Montpellier est le seul lieu dans cette municipalité à pouvoir accueillir le CACO, un organisme à vocation régionale dont la réputation s'étend à l'échelle nationale et internationale;

CONSIDÉRANT QUE le presbytère de Montpellier est un bâtiment cité au sens de la *Loi sur les biens culturels* et est un important élément du patrimoine à préserver et à conserver;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montpellier, dans le cadre d'un partenariat avec le CACO, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉ-O) et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) s'est vu accorder un montant de 100 000 \$ par le MCCCF pour la réfection du presbytère et que la part de ce montant attribué à la Municipalité pour la réfection de l'intérieur du presbytère est due expressément à la présence du CACO dans ses murs;

CONSIDÉRANT QUE ces 100 000 \$ constituent un apport d'argent neuf dans la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT QUE l'investissement total d'un peu plus de 200 000 \$ pour la réfection du presbytère suscitera une activité économique non négligeable durant le temps de la réfection et permettra de pérenniser l'apport culturel, économique et touristique de cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le presbytère de Montpellier, l'organisme qu'il abrite et l'événement qui s'y tient constituent un apport économique indéniable pour la MRC de Papineau;

Il est résolu unanimement;

QUE la municipalité de Lac-Simon appuie la demande de subvention de la Municipalité de Montpellier au Fonds du Pacte rural pour la réfection du presbytère de Montpellier.

Adoptée

c.c. Municipalité de Montpellier
MRC Papineau

10.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Une citoyenne demande si d'autres types d'équipements peuvent être installés sur la rétrocaveuse qui sera achetée.

Un citoyen demande si le conseil prévoit ensemercer le lac Simon.

11.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

70-03-2011

Levée de l'assemblée

Il est résolu unanimement

QUE la séance soit levée à 20 h 55

Adoptée

Richard Crête
Président d'assemblée

Jacques Maillé
Directeur général